

PLR

Les Libéraux-Radicaux
Tramelan

Interpellation au Conseil général du 29.09.2025, Parti Libéral Radical

Utilisation des moyens existants pour la promotion économique et les rappels citoyens

La *Feuille d'avis*, hebdomadaire centenaire, est un support largement consommé par de nombreux lecteurs et transmis dans plus de 12'000 foyers au sein de l'ancien district historique de Courtelary. Ce journal est, depuis plus de 30 ans, l'organe de publication officiel pour les permis de construire.

Promotion économique

Au travers de ce support, il est demandé à la municipalité d'entreprendre des contacts avec les artisans et les commerçants de la cité, afin de les mettre en avant pour inciter les consommateurs locaux, mais également régionaux, à s'approvisionner chez nos détaillants. Tramelan bénéficie d'une position relativement centrale et privilégiée au sein du bassin de diffusion de la *Feuille*.

Rappel des comportements citoyens

Outre la promotion économique, cet outil reste par ailleurs un support de choix pour la transmission d'informations officielles de la part de la municipalité, mais également les rappels relatifs envers les comportements citoyens.

En effet, on peut notamment mentionner les consignes envers les propriétaires de chiens de ramasser les déjections de leurs animaux de compagnie, le devoir de diligence quant au dépôt de déchets aux éco-points (décharges sauvages ou en dehors des heures) ou encore les consignes relatives à l'entretien des haies, adressées aux propriétaires.

Parti Libéral Radical Tramelan

Tramelan, le 29.09.2025

Christophe Vienat

débat

Interpellation

Compétences financières des organes exécutif et législatif communaux

La commune de Tramelan, comme toutes les autres communes, dispose d'un règlement fixant les compétences financières du Conseil municipal et du Conseil général. Les dépenses dépassant la compétence du Conseil municipal doivent être avalisées par le Conseil général, celles dépassant la compétence du Conseil général par le peuple et c'est très bien ainsi.

La compétence du Conseil municipal est de 100 000 CHF et celle du Conseil général 500 000 CHF, respectivement 20 000 et 200 000 pour les dépenses récurrentes. Dans tous les cas les décisions peuvent faire l'objet d'un référendum (les limites sont plus basses pour des décisions non soumises au référendum).

En comparaison avec les grandes communes du Jura bernois, Tramelan se situe dans la moyenne pour les compétences du municipal et à la traîne pour les dépenses uniques du Conseil général. Valbirse fait exception avec des compétences financières nettement plus élevées dans les deux cas.

A Tramelan, ces limites ont été fixées il y a une bonne trentaine d'années et ne correspondent plus forcément à la réalité d'aujourd'hui. En ce qui concerne l'entretien des bâtiments ou des réseaux, elles sont souvent assez contraignantes pour des dépenses qui font partie de travaux indispensables au maintien de la bonne qualité du service à la population. C'est par exemple le cas aujourd'hui avec l'objet soumis à validation du Conseil général, qui permet de palier aux risques d'un approvisionnement en eau déficient pour toute une partie du village.

Tramelan pourrait faire œuvre de pionnier en assouplissant les compétences financières du Conseil général et du Conseil municipal, de manière à permettre une planification et un déroulement plus fluide de certaines tâches, notamment liées à l'entretien et au développement des infrastructures communales et de mieux répondre ainsi à la réalité des besoins d'aujourd'hui.

On pourrait imaginer un mécanisme de crédit cadre pour la réalisation de travaux à court et moyen terme qui laisserait aux services communaux la latitude de prioriser certains travaux en fonction des besoins et des opportunités. L'attribution d'une telle enveloppe devrait être adaptée et validée régulièrement par les autorités compétentes, de manière à permettre aux différents acteurs de travailler ensemble dans un climat de confiance pour le bien du village.

L'interpellateur demande aux autorités communales de conduire une réflexion en profondeur sur les compétences financières des différents organes communaux. Les objectifs visés sont :

- D'identifier les besoins et les potentiels d'amélioration en la matière,
- D'imaginer des solutions plus souples et innovantes, tout en garantissant voire en améliorant la supervision des dépenses,
- De conduire la réflexion dans un cercle suffisamment large pour garantir l'acceptation du projet et le succès de sa réalisation.

François Roquier, groupe Débat, le 29 septembre 2025





UDC Tramelan

Conseil Général 29.09.2025

Motion

Pour la replantation et l'embellissement de l'espace de la piscine communale

Comme vous le savez, plusieurs arbres malades devront prochainement être abattus dans l'enceinte de notre piscine communale. Cette intervention est bien sûr nécessaire pour des raisons de sécurité et de santé.

Cependant, plutôt que de simplement replanter une rangée d'arbres, je propose que nous saisissions cette occasion pour améliorer l'espace dans son ensemble. La piscine n'est pas seulement un lieu de baignade : c'est aussi un espace de rencontre, de détente et de loisirs pour les habitants de notre commune.

En replantant, nous pourrions diversifier les essences d'arbres afin d'apporter plus de biodiversité et un ombrage agréable pour les visiteurs. Mais nous pourrions aussi compléter ces plantations avec quelques aménagements simples et utiles : par exemple l'ajout de bancs, de chaises longues, ou de petits îlots d'assise, comme on en trouve dans des projets d'espaces publics modernes. Ces installations, réalisées dans des matériaux durables, rendraient l'endroit plus accueillant et offrirait aux familles, aux enfants comme aux aînés, un cadre plus confortable pour profiter du site.

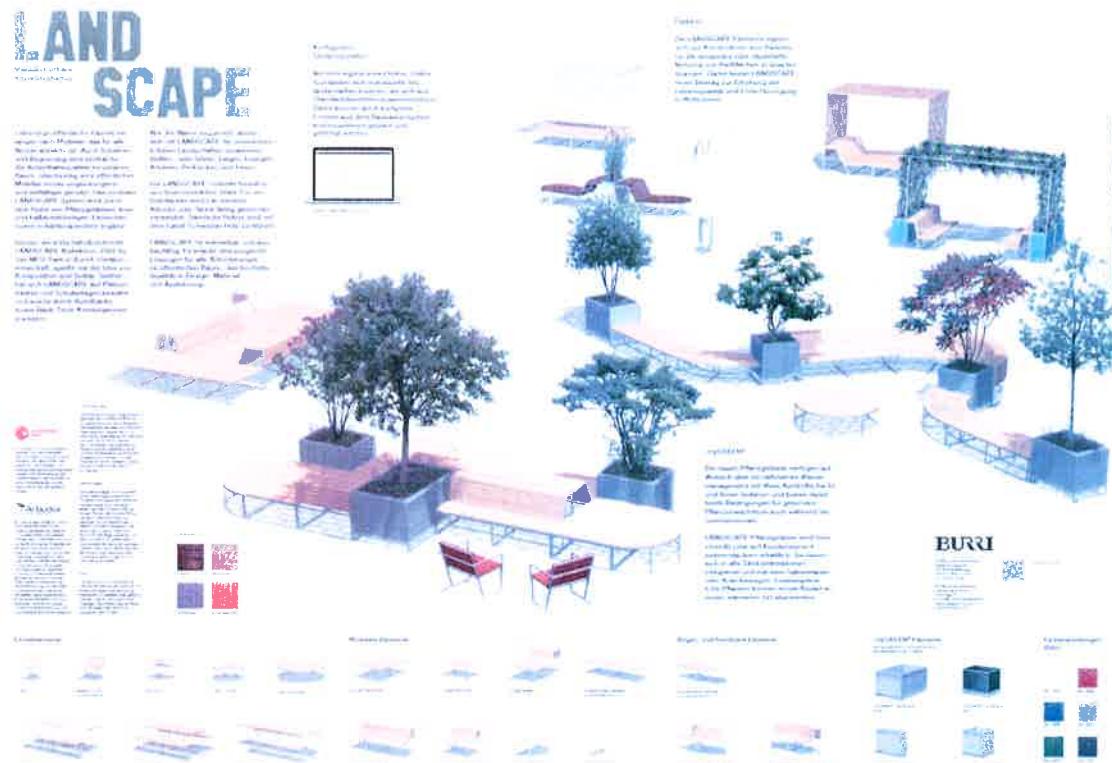
Ainsi, cette replantation ne serait pas seulement un remplacement, mais une véritable valorisation de notre piscine communale. Cela permettrait de transformer un besoin d'entretien en une opportunité d'embellissement, au bénéfice de toute la population.

Je vous invite donc à soutenir cette proposition, afin que la Municipalité élabore un projet de replantation accompagné d'un petit aménagement du site, intégrant arbres et mobilier, pour faire de cet espace un lieu encore plus convivial et durable.

Au nom de l'UDC Tramelan

Quentin Landry

Exemple que vous pouvez trouver sur www.burri.world.ch



Exemple de la piscine des Mélèzes à Chaux-de-fonds, fraîchement rénovée :



Exemple d'une piscine des alpes en suisse allemande :



POSTULAT

Pour une politique d'investissements culturels dynamique

L'offre culturelle dans la commune de Tramelan, rarement thématisée ici, mérite qu'on s'y arrête. On pense notamment au groupe Agora – qui propose concerts, théâtres et événements aussi réguliers qu'innovants et engagés, dans des lieux variés, originaux et osés –, au Cinématographe – coopérative dont la qualité de la salle et de la programmation est reconnue loin à la ronde, – au CIP – qui, avec sa médiathèque, ses expositions, conférences, spectacles et festivals, offre un éventail d'une rare ampleur régionale –, sans compter les nombreux et nombreuses artistes et associations, initiatives individuelles et collectives, qui vivent et font vivre la culture.

Ces acteurs et actrices culturelles jouent un rôle essentiel, en termes de vie sociale, d'émulation, d'échanges, de découvertes et d'ouverture. Et ces activités, qui demeurent souvent précaires, pourraient être soutenues et développées à leur juste valeur.

En effet : ces activités reçoivent en partie une contribution financière de la commune qui est précieuse. Or, de manière générale, cette dernière reste très modeste. Comme déjà relevé, la culture est le parent pauvre du budget communal. Même si certains postes de ce budget (bâtiments avec la salle de la Marelle, formation avec l'École de musique p. ex.) peuvent être reliés *aussi et en partie* au domaine culturel, le poste qui lui spécifiquement dévolu n'en reflète pas l'importance réelle pour le village : dans les comptes 2024, la culture se contente de moins de 100'000 francs. À titre comparatif et selon nos informations, c'est environ 4 x moins que dans une commune comme Tavannes, 7 x moins que dans une commune comme St-Imier.

Pourtant, la culture est un domaine dont le financement est économiquement bénéficiaire au final. Une étude réalisée pour la ville de Biel et publiée cet été a montré qu'en plus de son rôle indispensable, la culture joue également un rôle économique sous-estimé et largement rentable : les investissements génèrent des retombées et une valeur ajoutée conséquentes (*Le Journal du Jura* du 10 juillet 2025, <https://ajour.ch/fr/story/607514/etude-sur-le-financement-de-la-culture-chaque-franc-investi-rapporte-presque-quatre-fois-plus>). Dans le cas biennois, chaque franc investi dans la culture en rapporte finalement, de manière directe et indirecte, près de 4 x plus.

Au vu des difficultés financières à venir dans le cas de notre commune, le domaine culturel ne serait donc pas à limiter, mais à développer. Par le présent postulat, nous proposons :

- Que la Commission culture, ensemble avec la Commission des finances et des représentantes ou représentants culturels, soient mandatés pour soumettre au Conseil général des propositions visant à développer des investissements dans des lieux et des projets culturels, à court, moyen et plus long terme.
- Que de premières mesures soient soumises au budget communal 2027.


Vital Gerber (Groupe Débat)

PLR

Les Libéraux-Radicaux
Tramelan

Postulat au Conseil général du 29.09.2025, Parti Libéral Radical

Rentabiliser notre surproduction énergétique

Au fil des années, la production d'énergie renouvelable locale ne cesse de croître, au point qu'il devient difficile de consommer cette énergie sur place, notamment lors des pics de production ou durant les périodes de faible activité, comme les vacances.

Une partie de cette énergie doit alors être revendue à des fournisseurs externes, parfois à des conditions peu avantageuses, voire à perte. Afin d'optimiser l'usage local de cette ressource, il apparaît nécessaire d'examiner des solutions de stockage permettant de la redistribuer lorsque la demande est effective.

Le Conseil municipal est ainsi invité à étudier les différentes options de stockage actuellement disponibles — qu'elles soient centralisées ou décentralisées — en tenant compte de leur adaptabilité et de leur rentabilité, tant pour les citoyens et les entreprises que pour la commune elle-même.

Le Conseil communal est invité à examiner l'opportunité de mettre en place des mesures incitatives, notamment financières, visant à encourager les propriétaires immobiliers à équiper leurs bâtiments de systèmes de stockage d'énergie, tels que des batteries domestiques. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de renforcer l'autonomie énergétique locale, de favoriser l'intégration des énergies renouvelables et de soutenir les objectifs de durabilité portés par l'Agenda 2040.

Parti Libéral Radical Tramelan

Tramelan, le 29.09.2025

Christophe Vienat